

**Courrier adressé à Mesdames et Messieurs les Elus :**

François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Emmanuel ROBERT, Marie MONTET, Louis BELLE, Muriel SPADA, Cyrille CHAPOT, Bernadette PONSON, Niyazi KARA, Maryline PIOT, Ludovic MAGALHAES, Cheryl-Anne GAUTHIER, Stéphane FAVEYRIAL, Isabelle BOIS, Taner KAYNAR, Morgane DELORME, Fabien CHAPARD, Noélia SEGUIN, Marcel JACOB, Elena BALLANDRAS, Eric LAGER, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Nos réf : FD/NT-ATC/2026-028

Andrézieux-Bouthéon, le 17 mars 2026

**Objet : Convocation**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra

**le samedi 21 mars 2026 à 10h00**

**Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville d'Andrézieux-Bouthéon.**

Je vous indique que cette séance sera ouverte au public conformément aux dispositions en vigueur et qu'elle fera l'objet d'une diffusion en direct sur les réseaux sociaux.

**Ordre du jour**

**Conseil Municipal**

- 01/02 Installation du Conseil Municipal
- 02/02 Election du Maire
- 03/02 Fixation du nombre d'Adjoints
- 04/02 Election des Adjoints
- 05/02 Lecture de la charte de l' élu local
- 06/02 Délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

**Informations diverses**

- Les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération vous est adressée parallèlement à cette convocation.

À l'issue de la séance du Conseil municipal, un moment de convivialité sera organisé au cours duquel des photos officielles seront réalisées.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
**François DRIOL**

